

FICHE D'INSCRIPTION ECOLE DE VOILE SAISON 2022-2023



SOCIETE NAUTIQUE DE LA CIOTAT
Avenue Wilson - 13600 La Ciotat
TEL : 04 42 71 67 82 - MAIL : snclaciotat@yahoo.com



INFORMATIONS CONCERNANT LE PRATIQUANT

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

Code postal : Ville :

TEL. : MAIL :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Tél :

INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITE PRATIQUEE :

SUPPORT :

JOUR DE PRATIQUE :

CONDITIONS DE PRATIQUE DE L'ACTIVITE

Adhésion au Club

La Société Nautique de La Ciotat est une association Loi 1901, affiliée à la Fédération Française de Voile et agréé Jeunesse et Sports. Cela implique que tout participant aux activités de la Société Nautique de La Ciotat doit être à jour de sa cotisation annuelle.

Réservation- Inscription

La réservation est subordonnée à la réception de la fiche d'inscription dûment complétée. L'inscription sera validée au règlement complet des prestations. Ce dernier devra être effectué au plus tard le 1^{er} jour du stage.

L'inscription est nominative et ne peut être cédée.

En cas d'annulation de la part du pratiquant pour raison médicale ou cas de force majeure, un remboursement des sommes versées sera possible sur justificatif.

En cas d'annulation de la part du club à l'exception de mauvaises conditions météorologiques ponctuelles ou interdiction officielle de la pratique, une prestation équivalente sera proposée.

Ne seront admis que les stagiaires

- sachant plonger, s'immerger et nager 25m avec un gilet pour un enfant de moins de 16 ans et 50 m sans gilet pour un majeur et enfant de plus 16 ans.
- médicalement apte (un certificat médical datant de moins de 3 mois devra obligatoirement être fourni ou le questionnaire de santé QS Santé Sport Cerfa 15699*01))

Assurance

L'inscription nécessite la prise d'une licence voile auprès de la Fédération Française de Voile par l'intermédiaire d'un Club agréé. Si le pratiquant est déjà licencié pour l'année 2022-23, il doit fournir une copie de sa licence ou ramener son passeport voile.

Les garanties d'assurances liées à la licence FFV et la possibilité de souscrire des garanties complémentaires sont présentées sur le site internet de la FFV. La demande de garanties complémentaires est à indiquer au moment de la prise ou du renouvellement de la licence

Droit à l'image

Sauf avis contraire des adhérents et stipulé par écrit, les photos ou vidéo, prises à l'occasion d'un stage de voile ou en compétition pourront être utilisées ultérieurement dans le cadre de l'activité nautique du club (catalogue, site web...) sans qu'aucune rétribution ou compensation ne puissent être réclamées à la Société Nautique de La Ciotat.

Mauvais temps

La voile est une activité de plein-air et dépendante de la météo pour se pratiquer dans les meilleures conditions. D'une manière générale, en cas de mauvaise météo, une séance de cours théorique en salle est prévue en remplacement d'un cours sur l'eau

Si les conditions météo continuent à être trop mauvaises et empêchent la navigation, les séances annulées ne pourront être reportées.

Règlement intérieur et Sécurité

Le port du gilet est obligatoire sur tous les bateaux à voile et à moteur. En perfectionnement, sous le contrôle d'un moniteur, le gilet pourra être enlevé pour l'apprentissage du harnais.

Les vêtements doivent être adaptés au support utilisé et en fonction des conditions climatiques (casquette, lunettes de soleil avec cordon, chaussures d'eau, éventuellement une combinaison et un coupe-vent). Le port d'une combinaison est obligatoire pour les planches à voile par mer froide.

La sécurité est assurée par les moniteurs escortant les groupes. Les pratiquants doivent se conformer aux consignes données par les moniteurs ou dirigeants de la Société Nautique de La Ciotat.

En s'inscrivant, le stagiaire s'engage à respecter les horaires, les moniteurs et le matériel mis à sa disposition.

La Société Nautique de La Ciotat décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol de matériels ou d'effets personnels (objets de valeur, vêtements, ...)

J'autorise le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation dans le centre hospitalier le plus proche) rendues nécessaires par l'état du pratiquant

Fait à : _____ le,

Signature :

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

(à remplir par les représentants légaux)

Je soussigné(e), Monsieur, Madame :

Père, Mère, Tuteur légal de l'enfant :

autorise mon enfant à pratiquer les activités nautiques prévues dans le cadre ci-dessus.

Fait à : _____ le,

Signature :